

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

C'est vraiment un mouvement populaire qui se soulève en Espagne contre le service obligatoire et la conscription. Le général Prim n'a pas caché qu'il ne croyait pas à la possibilité d'accepter une mesure si radicale. Le gouvernement recule devant un vote, car il se rend compte des considérations de popularité qui pourraient amener à ce sujet une majorité dans les Cortès.

Une séance tumultueuse a eu lieu le 8 mars aux Cortès. M. Caro a interpellé le gouvernement sur la situation du duc de Montpensier comme capitaine général. Le général Prim a répondu que la révolution et le gouvernement provisoire avaient respecté cette situation, parce qu'elle était acquise, et que toutes les considérations possibles de générosité et d'humanité défendaient d'enlever le titre de capitaine-général au prince exilé par le gouvernement d'Isabelle.

Il est à croire que le télégraphe ne nous apporte point tous les détails de cette curieuse séance. C'est sans doute en répondant à de vives attaques dont nous n'avons point le texte et la teneur que l'amiral Topete s'est laissé emporter en faveur du prince à une déclaration qui ne permet plus de doute sur les sentiments de ce personnage. L'amiral a dit très-positivement qu'entre la république et le duc de Montpensier, il préférerait le duc.

L'orage alors paraît avoir redoublé. MM. Castelar, Figueras et plusieurs orateurs répu-

blicains se sont élevés avec force contre les paroles de l'amiral Topete.

Le maréchal Serrano semble s'être jeté au milieu de la bataille afin d'apaiser les colères. Le maréchal a déclaré que la question devait être réservée pour le moment de la discussion de la constitution, et que l'opinion de l'amiral Topete méritait d'être respectée *autant que toute autre*. Ce langage est aussi complaisant que clair.

L'*ayuntamiento* populaire de Valence a envoyé à tous les *ayuntamientos* d'Espagne une circulaire les invitant à demander aux Cortès l'abolition de la conscription, comme étant une des réformes les plus urgentes réclamées par la révolution.

L'*Impartial* dit que la Banque a demandé au gouvernement l'autorisation de faire escorter par la force armée les receveurs des contributions.

La *Gazette de Madrid* publie une circulaire de M. Sagasta constatant le développement du typhus dans les provinces de Burgos, Saragosse, Madrid, Palencia, Zamora et Salamanca.

La circulaire ordonne de procéder à l'augmentation du personnel des juntas de santé et à la formation de conseils de salubrité, et de prendre toutes les mesures hygiéniques propres à arrêter le développement de l'épidémie.

On écrit de Lisbonne, 9 mars :

Le bruit court qu'une crise ministérielle aurait éclaté parce que le roi refuse de signer la

nouvelle loi électorale sans avoir entendu le conseil d'Etat.

Le bruit court à Athènes que M. Mavrocordato, préfet de Corfou, sera nommé ministre de Grèce à Constantinople.

Tous les journaux demandent qu'on fasse des préparatifs militaires et qu'on prenne des mesures en faveur des Crétois qui ne veulent pas rentrer dans leur patrie.

C'est avec raison qu'on a démenti le remplacement de M. de Goltz à Paris. Le gouvernement prussien tient à éviter tout changement dans sa représentation à la cour des Tuileries. On vit d'illusions à Berlin, on pense qu'il suffit de ne point braver la France en ce moment, que l'animation de ce qu'on appelle là-bas « notre parti chauvin » finira par tomber, et qu'alors la paix étant bien assurée, aucune excitation ne venant plus troubler la quiétude des relations internationales, on pourra s'annexer sans difficulté l'Allemagne du Sud. Le cabinet prussien s'applique donc avant tout à maintenir le *statu quo*, à faire acte de courtoisie ordinaire vis-à-vis de la France et à éviter toute explication.

Il n'y aura point d'adresse au Parlement fédéral de Berlin en réponse au discours du trône. Une dépêche de l'*Indépendance belge* nous assure que le parti national, soit par une motion, soit par voie d'interpellation, soulèvera la question du ministère fédéral responsable.

L'entente avec les Tchèques, voilà le pro-

blème que le cabinet autrichien s'applique à résoudre. C'est le nouvel ordre du jour. Des négociations formelles seraient entamées. Mais l'opposition grandit en Bohême. Les Tchèques ne veulent plus d'entente; ce qu'il leur faut, c'est la réalisation complète de leurs vœux. Or, ces vœux, on les connaît. Les Tchèques réclament pour la couronne de Wenceslas les mêmes droits dont jouit la couronne de Saint-Etienne, c'est-à-dire un Parlement spécial, autonome, qui aurait le droit de voter les impôts et le contingent militaire, un royaume tchèque enfin comme il y a un royaume hongrois.

Un télégramme d'Agram, du 8 mars, annonce que l'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivés ce soir. Leurs Majestés royales ont été reçues par les principales autorités civiles et militaires, dans les bâtiments de la gare, qui étaient illuminés en leur honneur. L'empereur a répondu à une allocution du bourgmestre par des paroles cordiales. Ensuite, Leurs Majestés sont entrées dans la ville, où elles ont été saluées par des acclamations sans fin. Une foule nombreuse se pressait dans les rues sur le passage du cortège impérial. Les maisons étaient pavoisées et illuminées. De Steinbruck à Agram et le long de la côte, des feux de joie avaient été allumés sur les montagnes.

L'affaire du Polonais Dunin, expulsé du territoire roumain, prend des proportions inattendues. Au fond, elle peut se résumer en quelques mots. M. Dunin, correspondant de plusieurs journaux polonais, leur avait trans-

**FEUILLETON.**

38

**LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY**

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

XXXI. — LE BLESSÉ.

Au bout d'une heure, la ville d'Oviedo avait repris son calme relatif, l'on n'entendait plus la fusillade que dans le lointain, ce qui indiquait bien que le combat n'avait pas cessé; mais les rues étaient tranquilles, du moins en apparence.

Dans le salon de l'hôtel de Rosamarès, la mère et la fille tout en larmes priaient pour un fils, pour un frère, pour un ami, car Aline n'osait encore s'avouer à elle-même que Poriace commençait à prendre des droits à un nom plus tendre et que son cœur était prêt à lui concéder. Les deux femmes attendaient avec une impatience facile à comprendre le retour de Rodriguez. Déjà le jour baissait lorsque le vieux serviteur, dont l'absence avait paru si longue, se présenta enfin.

Il avait pu à grand-peine sortir de la ville avec Po-

riace, en passant à travers quelques jardins. Il était parvenu ensuite à rejoindre, à quelques centaines de mètres d'Oviedo, la queue du bataillon carliste qui essayait de contenir les troupes christinos et faisait le coup de feu avec la plus grande bravoure. L'officier et son chien, guidés par Rodriguez, s'étaient engagés dans un petit chemin creux débouchant sur le plateau où l'on apercevait les derniers tirailleurs du 6<sup>e</sup> de Navarre. Là, il avait quitté le lieutenant qui n'avait pas voulu que le vieux serviteur des Rosamarès s'exposât inutilement pour le conduire plus loin. En quittant Poriace, ce dernier l'avait chargé de dire à ces dames que, dès qu'il serait en lieu sûr, il leur donnerait de ses nouvelles.

Tout ce que leur apprenait Rodriguez était aussi rassurant que possible; cependant, il était clair que le combat continuait, puisque les troupes du capitaine-général ne rentraient pas encore en ville.

Enfin, à la chute du jour, on entendit sur la place un bruit de tambours et de trompettes. Un régiment christinos, un escadron de lanciers et deux pièces de canon se massèrent face à l'hôtel des Rosamarès, et les billets de logement ayant été distribués à ceux qui ne pouvaient trouver un gîte dans la caserne de la ville, les rangs furent rompus. Bientôt deux officiers christinos frappèrent à la porte et présentèrent leur *carte*. Rodriguez les admit aussitôt, leur donna à chacun une

chambre, et, vers neuf heures du soir, l'antique cité des Asturies commença à goûter un peu de repos.

Mme de Rosamarès, après avoir obtenu d'Aline de se coucher, venait de s'étendre près de sa fille; toutes deux allaient peut-être jouir d'un sommeil réparateur, lorsqu'un gémissement plaintif et singulier leur sembla poussé sous les fenêtres mêmes de l'hôtel. Aline, à peine endormie, réveillée par ce bruit étrange, se précipite vers la fenêtre, sa mère lui demande ce qu'elle a entendu; un autre gémissement plus prolongé que le premier retentit distinct à l'oreille des deux femmes. Le vieux Rodriguez frappe au même instant à la porte de la chambre et dit à voix basse à Mme de Rosamarès :

— Madame la comtesse, le pauvre chien de l'officier carliste de ce matin est là en bas, sur la place, qui pousse de cris lugubres.

— Mon Dieu ! s'écrie Aline, j'aurais dû reconnaître sa voix. Oh ! il est mort. Patau ne l'eût pas quitté sans cela. Vite, vite, mon bon Rodriguez, ouvre à ce bon et fidèle animal !

Bientôt en effet, Patau, car c'était bien lui, est introduit dans l'hôtel et dans la chambre. Mais quel changement s'est opéré en quelques heures sur le physique du malheureux barbet ! Il est sale, couvert de boue, il a les yeux rouges et larmoyants; sa langue pendante est couverte de sang; il sautille au lieu de marcher, et pa-

rait hors d'état de s'appuyer sur une de ses pattes de devant. On veut lui donner à boire, à manger; il refuse obstinément toute nourriture. Aline le prend, veut l'embrasser; mais lui, au lieu de répondre comme il a l'habitude de le faire aux caresses de la jeune fille, continue à gémir et cherche à s'échapper de ses mains. Lorsqu'on veut visiter sa patte malade, il se tourne brusquement, puis il s'accroche au pantalon de Rodriguez, aux jupons d'Aline et de Mme de Rosamarès, les tirant vers la porte comme pour les entraîner quelque part. Enfin sa pantomime est comprise. Aline, la première, s'écrie :

— Patau nous demande de porter secours à son pauvre maître, c'est sûr; mère, allons, partons sans retard.

— Mais, mon enfant, y penses-tu ? la nuit, traverser une ville pleine de soldats !

— N'importe, n'importe, reprend la jeune fille, sublimé de dévouement et d'héroïsme, il va mourir, nous le sauverons ! O mère, mère, refuseras-tu de venir en aide à celui qui a préservé tes deux enfants de la mort et de l'infamie ? Partons, mon bon Rodriguez, prends une lanterne, guide-nous, tu sais où le combat a eu lieu. D'ailleurs, Patau nous précèdera. Oh ! vois, vois, mère, comme ce pauvre animal est pressant; vois, il nous parle, il nous implore pour son maître, pour son

mis des nouvelles dont l'exactitude n'était que trop connue, telles que la formation des fameuses bandes gréco-bulgares et la publication, tolérée par le gouvernement roumain, de proclamations mazziniennes. La criante vérité de tous ces faits a ému le ministère de Bucharest, et M. Cogotitceano, usant des mêmes procédés violents que son prédécesseur et son émule, a prononcé l'expulsion de M. Dunin. On sait les protestations faites à ce sujet par le consul général de France. Le ministre de l'intérieur roumain y a résisté et n'est pas sans inquiétude sur les suites de cette résistance, car Dunin, né Polonais, est naturalisé Français. De là un fort habile imbroglio de dépêches destinées par le ministre à expliquer sa conduite. Il cherche aussi des excuses dans des actes à l'intérieur destinés à avoir un certain retentissement et qu'il entend bien donner comme des preuves de sa modération en toute circonstance. C'est ainsi qu'il vient de destituer le préfet de Giurgevo, très-connu pour l'appui officiel qu'il donnait aux menées du parti d'action et des agents russes. C'est ainsi qu'il a fait infliger des punitions sévères aux soldats qui avaient tiré des coups de fusil sur les gardes-frontières turques au mois de décembre dernier.

Enfin, et comme manifestation éclatante de la politique pacifique et conciliatrice que le gouvernement roumain est désormais déterminé à suivre, on publie une lettre du prince Charles, adressée au sultan, dont l'analyse nous arrive par la *Correspondance Havas* et mérite d'être reproduite :

« En ce qui me concerne, Sire, j'étendrai ma sollicitude zélée jusqu'aux moindres détails pour prouver combien je désire ardemment resserrer les liens qui me rattachent à Votre Majesté impériale. Veuillez être convaincu, Sire, que la Roumanie et moi, nous vous sommes reconnaissants de la bienveillance que Votre Majesté nous a toujours témoignée. Où pourrions-nous, au reste, trouver une protection plus efficace que dans l'empire à la tête duquel la Providence a placé Votre Majesté ? »

» Je suis, avec le plus grand respect,  
» De Votre Majesté,

» Le très-dévoilé et soumis,  
» CHARLES. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Par décret en date du 8 mars :

M. Devienne, sénateur, premier président de la Cour impériale de Paris, est nommé premier président de la Cour de cassation, en remplacement de M. Troplong, décédé;

M. Gilardin, premier président de la Cour impériale de Lyon, est nommé président de la Cour impériale de Paris.

— Le bruit qui fixe aux 30 et 31 mai les élections générales se maintient. S'il y a un retard, il ne pourra être que de quelques jours. Les élections se feront donc, au plus tard, dans la première quinzaine de juin, si le gouvernement veut éviter un décret de dissolution qu'il serait forcé de publier s'il tenait à ce qu'elles eussent lieu avant le délai légal, c'est-à-dire avant le 31 mai. C'est ce jour-là seulement que le Corps-Législatif actuel cessera de plein droit d'exister.

— L'administration s'est émue, dit-on, des vœux formulés à diverses reprises par les conseils municipaux et par l'opinion publique au sujet de la nomination des maires. On fait en ce moment étudier au ministère de l'intérieur un projet ayant pour but de rendre obligatoire le choix des maires parmi les membres des conseils municipaux.

— L'Empereur vient, dit-on, d'acheter Monceaux aux héritiers de Lamartine. Monceaux est tout rempli de rêves. Cette terre est grevée d'hypothèques pour une valeur de 1,200,000 fr. Milly a été vendu, Saint-Point, hypothéqué seulement de 80,000 fr., en vaut 400,000, et a été légué à M<sup>me</sup> de Cessiat, nièce du poète.

— Le duc Grammont, ambassadeur de France à Vienne, est prochainement attendu à Paris.

— On assure que les magistrats de la Cour de Paris ont été blessés de ce que c'est dans le ressort d'une cour étrangère qu'on a été chercher, cette fois encore, le président de la Cour de Paris. M. Gilardin qui remplace M. Devienne, et qui a été, dit-on, désigné par lui, était président de la Cour de Lyon.

— Le traitement du président de la Cour de cassation est de 35,000 fr.

— Lundi matin ont été célébrées, à Plombières, les funérailles de M. Troplong. A neuf heures du matin, le corps était déposé dans l'église, où le service a eu lieu à midi. L'Empereur était représenté par M. le maréchal Vaillant; des députations du Sénat, du Corps-Législatif, de la Cour de cassation, de la Cour impériale de Nancy et des tribunaux du ressort assistaient à cette cérémonie. L'évêque de Saint-Dié, Mgr Caverot, présidait.

— On vient d'afficher dans Paris un arrêté du préfet de la Seine fixant la répartition du contingent à fournir par les jeunes gens de la classe de 1868. Les vingt arrondissements de Paris devront fournir 3,362 soldats, et les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, 669. Il est bien entendu que l'effectif de la garde mobile n'est pas compris dans ce chiffre et qu'il ne s'agit ici que de l'armée active.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans l'*Echo du Poitou* :

En vertu d'une délégation de M. le préfet de la Vienne, M. le maire de Poitiers a procédé à l'installation des nouveaux membres élus de la chambre consultative des arts et manufactures de Poitiers.

Immédiatement après son installation la chambre s'est réunie sous la présidence de M. Robert de Beauchamp, député de la Vienne, et a adopté l'avis suivant au sujet du chemin de fer de Poitiers à Saumur :

Considérant qu'une ligne de chemin de fer de Poitiers à Saumur compléterait heureusement le réseau des chemins de fer de l'Ouest et créerait des rapports plus directs entre le département de la Vienne et celui de Maine-et-Loire, ainsi qu'avec tous les départements traversés par la ligne de Saumur à Nantes; et, à un point de vue plus général, que le même avantage serait par là acquis à tous les départements situés au sud du nôtre, sur la ligne de Bordeaux;

Considérant en outre l'avantage immense offert par la ligne en question de mettre en rapport direct Poitiers avec Neuville, Mirebeau et Loudun, tous points très-importants de notre département, jusque-là privés de relations directes avec leur chef-lieu auquel ils sont pour ainsi dire étrangers;

Considérant que ces pays si productifs pourront, par cette ligne, déverser leurs richesses dans notre ville ou les diriger vers le sud;

Considérant en outre que le tracé direct de Poitiers à Saumur est le seul qui réponde aux besoins des deux villes et aux intérêts bien compris de toutes les localités qui les séparent;

Considérant enfin que la Chambre n'est pas compétente sur les détails du tracé;

La Chambre consultative des arts et manufactures de Poitiers proclame unanimement l'utilité générale et locale d'un chemin de fer à établir de Poitiers à Saumur;

Et quant au tracé, est d'avis que le tracé direct de Poitiers à Saumur est celui qui, à tous les points de vue, doit donner la plus grande satisfaction à l'intérêt général et à celui du département de la Vienne en particulier.

Dimanche dernier, à Angers, un individu a fait mentir trop malheureusement le proverbe qui dit qu'il y a un dieu pour les ivrognes.

Vers neuf heures du soir, cet homme montait, en titubant, la rue Baudrière, quand, perdant tout-à-coup l'équilibre, il alla « piquer une tête » dans la devanture ouverte d'un magasin. La vitre, faisant l'office d'une sorte de guillotine et pénétrant profondément

dans le cou du malheureux, lui abattit presque à moitié la tête.

Transporté aussitôt à l'hospice, il y est mort une heure environ après, sans avoir pu faire connaître ni son nom ni son domicile.

On écrit de Cholet :

« Il circule ici depuis quelques jours une nouvelle qui met beaucoup de personnes en émoi. Il ne s'agit de rien moins que de la mort du véritable Louis XVII. Vous savez qu'on n'a jamais pu dire exactement ce qu'était devenu ce malheureux prince, mort suivant les uns par suite des mauvais traitements du cordonnier Simon; ayant péri, selon d'autres, dans un naufrage qui avait englouti le navire qui l'avait recueilli.

» Bien des imposteurs ont cherché à profiter de cette mystérieuse disparition et tenté de se faire passer pour l'infortuné fils de Louis XVI; mais ceux-là avaient un but intéressé en jouant ce rôle, tandis que dans le fait qui occupe en ce moment notre population, il n'y a nulle part trace d'intérêt, et surtout pas le plus léger charlatanisme.

» Voici du reste ce qu'on raconte à ce sujet. Il y a bien des années, un homme arriva, par une nuit sombre, à Bellefontaine, couvent des frères trappistes situé à deux lieues de Cholet. Il était accompagné d'une personne qui remit au supérieur une cassette avec la recommandation expresse de ne l'ouvrir qu'à la mort de son compagnon qui désirait terminer ses jours dans cet asile de paix; à cette époque seulement, on devait connaître son nom et les détails de son existence. Or, ce religieux, dont la physionomie offrait le type frappant des Bourbons, vient de mourir il y a deux jours, et il se trouve ici bon nombre de gens qui affirment que les papiers trouvés dans la cassette ont établi d'une façon authentique que le religieux qui vient de succomber est bien Louis XVII.

» Ce que je puis vous affirmer, c'est que le corps a été embaumé; que les obsèques n'auront lieu qu'à la fin de la semaine, et que plusieurs évêques et une foule de personnes se sont déjà rendues à Bellefontaine pour voir le trappiste, qui est exposé à tous les yeux et auquel on attribue une si illustre origine.

M. le comte de Flavigny a adressé à l'*Union libérale* de Tours une lettre par laquelle il pose sa candidature aux prochaines élections.

« Paris, 2 mars 1869.

» Monsieur le rédacteur,

» La liberté électorale est la plus précieuse de toutes; car elle est la base de l'indépendance des députés, et l'indépendance des députés n'est autre chose que l'honneur et la sécurité du pays.

» Vaincue à Chinon en 1863, vengée à Tours en 1868, cette noble cause va, dans quelques

ami. Oh! viens, ne perdons pas de temps, Dieu nous protégera.

Mme de Rosamarès ne put résister plus longtemps à sa fille : elle fit prendre des vêtements sombres à Aline, et en prit elle-même, afin d'être le moins possible en vue. Rodriguez s'arma ostensiblement d'une petite lanterne sourde, et secrètement d'une paire de pistolets chargés qu'il glissa dans ses poches; puis, tous trois, guidés par Patau qui se mit à marcher en boltant devant eux, ils descendirent en silence et gagnèrent les rues.

Fort heureusement pour la comtesse et pour sa fille, les habitants de la ville avaient été livrés toute la journée à des émotions telles, que nul n'était tenté de se promener à cette heure dans la cité. Obéissant à Patau, menés par lui, et décidés à tout braver pour porter secours à Poriace, s'il en était temps encore, puisqu'ainsi le voulait la courageuse Aline, les trois voyageurs franchirent assez rapidement l'espace qui séparait la grande place de la sortie de la ville. Une fois dans la campagne, le barbet hâta le pas; il ne marchait plus, le pauvre animal, il volait sur ses trois pattes, se retournant de temps en temps pour voir si on pouvait le suivre. Le temps était beau, la lune brillait au ciel, et l'on distinguait assez bien le terrain à quelques pas devant soi. Tout-à-coup, Aline heurte du pied un obstacle et re-

connait avec effroi un officier carliste mort.

— Oh! mon Dieu! s'écrie-t-elle, serait-ce lui?

Mais Patau continue son chemin en faisant entendre un cri plaintif.

— Ce n'est donc pas Poriace.

Çà et là des cadavres jonchant le sol, des débris d'armes, des bérets, des shakos, des cartouchières, des papiers de cartouches, semblent indiquer les endroits où la lutte a été le plus acharnée.

Cependant les trois ou plutôt les quatre malheureux marchaient toujours, se fiant à l'instinct de Patau.

Enfin, après un petit détour, dans une broussaille, Patau s'arrête, se jette sur un corps étendu sur le rebord d'un fossé, fait entendre un gémissement sourd et plaintif et montre aux deux courageuses femmes et à Rodriguez le corps inanimé de son maître.

Nous avons laissé Poriace conduit par Rodriguez et regagnant avec peine son bataillon. Dès que Pablo Sanz le vit, il lui serra la main en lui disant :

— Je suis heureux de vous retrouver, je vous croyais tombé aux mains de nos ennemis. Le pillage que nous n'avons pu empêcher nous a fait perdre un temps précieux; lorsque j'ai appris la marche du capitaine général contre nous, j'ai fait en vain sonner le ralliement au drapeau et la marche du bataillon, je n'ai pu réunir qu'une partie de nos volontaires. Beaucoup ont rejoint

depuis; mais hélas! d'autres sont pris, sans doute, et paieront de leur tête leur triste conduite. Il s'agit pour nous de gagner la montagne; nous en sommes encore à deux lieues. Une fois là, nous sommes sauvés; dix mille christinos ne sont pas capables d'arrêter notre marche.

Pablo Sanz achevait à peine ces mots, qu'on l'avertit que le capitaine de Poriace, chargé de faire partir l'arrière-garde, venait d'être tué.

— Courez prendre le commandement qui vous revient de droit, dit aussitôt le commandant à notre ami; menez votre compagnie sur ce petit mamelon boisé que vous voyez là; que chaque homme s'embusque derrière un arbre; tenez ferme et le plus longtemps que vous pourrez. Je vais vous envoyer des cartouches, et puis, lorsque je ferai sonner la marche, rétrogradez en courant jusqu'au second petit bois que vous voyez là sur la droite.

Ces instructions données à la hâte, Sanz continua sa retraite défensive avec le reste du bataillon, tandis que Poriace courait aux siens, les guidait vers le petit bois indiqué et les y déployait en tirailleurs, les encourageant par son exemple. Un de ses volontaires étant tombé mort, il prit son fusil et sa cartouchière, ajusta quelques christinos, démonta un cavalier et parvint à contenir les autres.

Au bout de quelques instants, le bataillon ayant pris une bonne et forte position, le commandant fait le signal convenu, le clairon sonne la marche. Aussitôt Poriace rallie autour de lui ses soldats et les guide vers le second bois, se plaçant toujours au poste le plus périlleux. Malheureusement dans le trajet il se trouve fort à découvert, et une balle ennemie lui fracasse l'épaule droite. Il a l'énergie de se soutenir et de gagner les premières broussailles; mais alors, affaibli par la perte de son sang, il tombe sans que ses soldats, entrés sous bois, s'aperçoivent de sa disparition. En vain Patau, qui vient de recevoir également à la patte une contusion par une balle morte, pousse des cris lamentables; la fusillade qui recommence couvre sa voix, et les combattants venant à s'éloigner, les deux amis blessés l'un et l'autre restent seuls. Les carlistes étaient parvenus aux premiers contre-forts de la montagne, les christinos avaient jugé prudent de ne pas les suivre plus longtemps et se ralliaient pour rentrer en ville.

Poriace fut soutenu un instant par l'ardeur du combat et par l'instinct de la conservation; mais étant tombé sur le bord d'un fossé, il perdit bientôt connaissance. Le pauvre Patau, oubliant ses souffrances, le couvrit de son corps, cherchant à réchauffer ses membres engourdis, léchant le sang qui coulait de sa blessure, prodiguant en vain ses caresses à son ami; pen-

semaines, être l'objet d'une lutte suprême et décisive. En me présentant au suffrage de mes concitoyens, je ne poursuis pas les satisfactions mesquines d'une revanche personnelle, car le dédain entraîne immédiatement l'oubli, et j'ai trop dédaigné certaines injures officielles pour m'en souvenir encore. Mais, tant que la liberté électorale n'aura pas triomphé définitivement dans notre département, il est du devoir de ceux qui ont combattu pour elle de se grouper avec persévérance autour de son drapeau, et je serais heureux que mon nom pût, cette fois encore, rallier quelques-uns de ses défenseurs.

» Agrérez, etc. Comte de FLAVIGNY,  
» ancien député. »

#### CLASSE DE 1868.

A l'approche de la tournée des conseils de révision pour fixer le contingent de chaque canton, nous croyons devoir appeler l'attention des familles sur les dispositions suivantes de l'instruction explicative des modifications apportées par la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, à la législation sur le recrutement de l'armée :

#### Visite des jeunes gens.

Les jeunes gens exemptés en vertu des paragraphes numérotés 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> de l'article 13 de la loi du 21 mars 1852 (1), entrant dans la composition de la garde nationale mobile, tandis que ceux qui se trouvent dans les cas prévus par les paragraphes numérotés 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> (défaut de taille et infirmités), sont exemptés de ce service, rien ne devra être négligé de la part de MM. les maires, pour faire comprendre aux jeunes gens qui auraient simultanément des droits à l'exemption pour défaut de taille ou infirmités et pour une des autres causes spécifiées par l'article 13, qu'il importe pour eux de se présenter devant le conseil de révision, afin de faire prononcer de préférence l'exemption qui aura pour effet de les soustraire à toute obligation de service.

#### Exemptions.

Les jeunes gens liés au service à titre d'engagés volontaires pour sept ans, sont susceptibles de conférer l'exemption à leurs frères de la classe de 1868, si l'engagement de ces jeunes gens a été contracté avant la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868.

#### Dispenses.

Les jeunes gens appartenant à la classe de 1868, qui se trouveront sous les drapeaux en

(1) C'est-à-dire : 1<sup>o</sup> les aînés d'orphelins ; 2<sup>o</sup> les fils uniques ou aînés des fils ou petits-fils uniques ou aînés des petits-fils de femmes veuves ou de pères aveugles ou septuagénaires ; 3<sup>o</sup> les plus âgés de deux frères ayant fait partie du même tirage ; 4<sup>o</sup> les frères de militaires sous les drapeaux à autre titre que pour remplacement ; 5<sup>o</sup> les frères de militaires morts en activité de service, ou réformés ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

qualité d'engagés volontaires pour sept ans, sont déduits du contingent de l'armée par application de l'article 14 de la loi du 21 mars 1852, si leur engagement a été contracté antérieurement à la loi du 1<sup>er</sup> février 1868. Toutefois ils pourront être tenus d'accomplir sous les drapeaux leurs sept années de service.

Ceux qui auront souscrit l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, et qui abandonneront la carrière en vue de laquelle ils ont obtenu la dispense avant d'avoir réalisé en entier cet engagement, seront tenus d'accomplir sous les drapeaux la durée de service fixée par l'article 50 modifié de la loi du 21 mars 1852.

#### Remplacement.

Le remplacement, qui a été rétabli dans les conditions prévues par la loi du 21 mars 1852 et l'ordonnance du 28 janvier 1857, et qui, par une mesure transitoire, a fonctionné l'an dernier concurremment avec l'exonération, reste désormais seul en vigueur.

M. le ministre de la guerre, consulté sur la marche à suivre pour le remplacement des militaires de la réserve et des jeunes soldats de la deuxième portion du contingent, a fait la réponse suivante :

« Il n'y a que deux positions dans lesquelles les hommes appelés au service peuvent se faire remplacer, c'est lorsqu'ils sont jeunes soldats ou lorsqu'ils sont en activité dans un corps. Dans le premier cas, le remplacement s'effectue devant le conseil de révision du département où le jeune soldat a concouru au tirage ; dans le second, devant le conseil d'administration du corps dont l'homme incorporé fait partie. Les militaires de la réserve ne pouvant être considérés ni comme jeunes soldats, ni comme militaires incorporés, il faut, pour qu'ils puissent se faire remplacer, qu'ils soient réadmis à l'activité. Le remplacement s'opère alors devant le conseil d'administration du corps. Toutefois, il suffirait, dans ce cas, que la réadmission à l'activité eût lieu, pour ordre seulement, dans un corps de l'armée auquel le militaire aurait appartenu.

Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent, ils ont la faculté de se faire remplacer devant le conseil de révision, tant qu'ils sont dans leurs foyers et qu'ils n'ont pas été appelés à l'activité ; mais, pendant les réunions dans les dépôts d'instruction, leur remplacement a lieu devant le conseil d'administration du corps dont le dépôt fait partie. »

#### Soutiens de Famille.

Le chiffre des jeunes gens compris dans le contingent de l'armée qui pourront être laissés dans leurs foyers à titre de soutiens de famille, est fixé, pour la classe de 1868, comme il l'était pour les classes précédentes, à deux pour cent.

D'un autre côté, la loi du 1<sup>er</sup> février 1868 dispose que les conseils de révision pourront

dispenser du service de la garde nationale mobile, également à titre de soutiens de famille et jusqu'à concurrence de dix pour cent, les jeunes gens appelés à faire partie de cette garde qui lui paraîtront mériter le mieux d'obtenir la dispense.

Ceux qui se croiraient fondés à demander d'être maintenus chez eux à ce titre, devront s'occuper immédiatement de faire établir les pièces justificatives de leur position et les envoyer sans retard à la sous-préfecture, à la préfecture pour l'arrondissement d'Angers.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On continue à s'occuper activement de faire aboutir le plus tôt possible le projet de chemin de fer de Poitiers à Saumur. Nous apprenons que MM. Louvet et Segris, députés du département de Maine-et-Loire, M. le marquis de Talbouet, député de la Sarthe, et M. de Soubeyran, député de la Vienne, ont été reçus en audience par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pour solliciter Son Excellence de vouloir bien ordonner que les études à faire pour le chemin de Saumur soient continuées par la Flèche et le Mans.

Depuis deux jours le baromètre se maintient à grande pluie. La nuit dernière la neige a tombé abondamment, et le vent souffle du nord. Ce sera, il faut l'espérer, la clôture de l'hiver, puisque c'est le 20 de ce mois à 1 heure 41 minutes après midi que le printemps commence.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Bibliographie.

### HISTOIRE DE LA RESTAURATION 1814 à 1830.

L'étude de l'histoire contemporaine est un des besoins de l'époque actuelle, c'est donc fort à propos que l'éditeur Degorce-Cadot, 37, rue Serpente, Paris, a commencé, en livraisons illustrées à 10 centimes, et a mis en vente chez tous les Libraires, la publication de l'*Histoire de la Restauration*, par Dulaure, le célèbre auteur de l'*Histoire de Paris*.

Ils sont rares ceux de la génération actuelle qui ont une connaissance exacte de cette période de notre histoire ; et pourtant quoi de plus émouvant et de plus intéressant : la lutte suprême de la France entière contre l'étranger envahisseur ; — les infamies de traîtres, tour à tour plats adulateurs de Napoléon I<sup>er</sup> ou seides enthousiastes de la Restauration ; — les Bourbons rétablis sur le trône et bientôt en fuite encore... — les Cent jours, — Waterloo, — la seconde Restauration, — la Terreur

dant plus d'une heure, il ne put ranimer ses forces inertes.

Enfin, quelques coups de langue du chien étant parvenus à faire sortir un instant le maître de sa torpeur, il ouvrit les yeux, se souleva péniblement et se sentit si faible, que, croyant sa dernière heure venue, il embrassa son fidèle compagnon, en lui disant un adieu qu'il croyait éternel. Une larme brilla à sa paupière, puis il retomba sur le sol et de nouveau perdit connaissance.

C'est alors qu'avec son merveilleux instinct, voyant qu'il ne pouvait rien par lui-même, Patau s'était décidé à aller chercher du secours. Se dirigeant donc vers la ville, il était venu gémir sous les fenêtres de l'hôtel des Rosamarés.

En arrivant auprès du blessé, la comtesse et sa fille crurent d'abord qu'il avait cessé de vivre. Sa pâleur était si intense, que sa mort leur parut certaine ; mais Rodriguez mit la main sur le cœur de Poriace et sentit quelques pulsations. Les deux femmes avaient eu soin de se munir d'un flacon de sels, d'eau-de-vie, d'eau fraîche et de sucre. Aline fit respirer les sels au jeune homme, et au bout de quelques instants, elle eut le bonheur de lui voir entr'ouvrir les yeux.

— Oh ! merci, merci, mon Dieu ! s'écria la belle jeune fille en joignant les mains. — Mère, il vit, nous

le sauverons.

La comtesse fit avaler alors quelques gouttes d'eau-de-vie au blessé et bientôt il fut en état de se mettre sur son séant. Poriace semblait chercher à se rendre compte encore de ce qui lui était arrivé, de l'endroit où il se trouvait.

Rodriguez, pendant ce temps-là, ayant étanché le sang de sa blessure et l'ayant lavé, posa un premier appareil de charpie, entoura le bras et l'épaule de Poriace, lui demanda s'il se sentait la force de gagner la ville, soutenu par lui et par Mme de Rosamarés.

Plus d'une demi-heure s'écoula avant que notre pauvre ami fût en état de pouvoir faire quelques pas. Aline eut d'abord la pensée de construire une civière avec des branches d'arbres, mais il eût fallu pour un pareil travail employer le reste de la nuit, et alors comment traverser Oviedo avec ce fardeau précieux ? D'ailleurs deux femmes faibles et un vieillard pourraient-ils porter pendant près d'une lieue un poids aussi lourd ?

Ranimé par le cordial que la comtesse lui avait fait prendre, le blessé put enfin se mettre debout, et, après trois heures d'une marche pénible pendant laquelle il fallut s'arrêter bien souvent, le petit convoi atteignit, en rendant grâce à Dieu, le pied de l'escalier de l'hôtel.

On parvint, à force de précautions et de patience, à

monter Poriace dans une confortable chambre où on l'installa parfaitement. A peine dans un bon lit, le blessé s'endormit paisiblement, ayant pour garde-malade la charmante Aline et M. Patau.

Ce dernier, épuisé, nous ne dirons pas par les émotions, quelque persuadés que nous sommes qu'il en avait éprouvés plus que bien des humains n'en eussent ressentis à sa place, ce dernier voulut se coucher aux pieds de son maître ; mais la jeune fille, le prenant sur ses genoux, le contraignit à laisser soigner sa patte malade.

Après une résistance assez molle, pareille à celle d'un gourmand qui refuse un bon dîner, le blanc caniche confia sa patte contusionnée à sa petite amie. Cette patte fut frictionnée avec soin, et enveloppée dans des compresses d'eau-de-vie camphrée.

Les Rosamarés avaient lieu de se réjouir du bon succès de leur expédition, car le lendemain, le malade, en ouvrant les yeux, fut assez fort pour leur exprimer toute sa reconnaissance ; mais deux points difficiles restaient cependant encore à lever ; ces deux points étaient graves.

(La suite au prochain numéro.)

blanche, — les massacres du Midi, — les conspirations en permanence, les *Carbonari*. — Puis les efforts éloquentes des Foy, des Manuel, en faveur de la liberté de nouveau expirante. — l'assassinat du duc de Berry, etc.

Cette publication est en outre le complément obligé et la suite naturelle des nombreux ouvrages parus sur la *Révolution*, le *Consulat* et l'*Empire*. Le succès en est donc certain.

Pour qui connaît la réputation de l'auteur, il est inutile d'ajouter que l'œuvre de Dulaure répond parfaitement aux besoins et aux aspirations de notre époque : *Démocratie et Liberté* !...

L'actualité tient une large place dans le N<sup>o</sup> de l'*Illustration* du 6 mars 1869 (Tome LIII, N<sup>o</sup> 1358). — Elle publie un portrait de M. Troplong, l'éminent jurisconsulte que la mort vient frapper. Un admirable portrait de Lamartine, représenté en pied, occupe aussi une page entière de ce numéro. — puis viennent divers dessins représentant : la collision qui a eu lieu entre le *Latouche-Tréville* et le *Pierre-Bona-parte*, — l'atelier de composition du compte-rendu officiel au Corps-Législatif, — la physiologie d'une soirée chez M. Arsène Houssaye. — L'*O Salutaris* de la messe solennelle de Rossini remplit deux pages de musique dans ce numéro, qui se complète par trois dessins représentant des scènes de *Faust* et de la *Famille des Gueux*, le nouveau drame à succès joué à l'Ambigu. — Les dessins, la rédaction et l'exécution typographique n'ont rien à s'en-vier encore dans cette livraison, dont l'ensemble présente une œuvre remarquable.

#### CHEMIN DE FER

DE

### POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions de 500 francs.

#### COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

##### Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et correspondant du Crédit foncier à Poitiers ;

##### Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil municipal de Saumur ;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-Moutiers ;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, membre du conseil municipal de Loudun ;

KALB, négociant à Loudun ;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil général de la Vienne, maire de Montcontour ;

ROLLAND, propriétaire, membre du conseil municipal de Mirebeau ;

DÉCLE, banquier, maire de Neuville ;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

##### Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-Écoles, 16 bis, à Poitiers ;

Auxquels seront adjoints deux autres membres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du chemin est fixé à . . . . . 11,500,000 fr.  
Divisés comme il suit :

8,000 actions de 500 francs.	4,000,000
Obligations . . . . .	6,000,000
Subventions . . . . .	1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produisant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à 500 fr.

La clôture de la souscription aux actions est fixée au 15 avril prochain.

Le conseil d'administration sera nommé par les actionnaires eux-mêmes, conformément aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance,

le CAPITAL SOCIAL SERA INTÉGRALEMENT GARANTI aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une part proportionnelle dans les bénéfices.

**Versements.**

1/4 au moment de la constitution de la société et après avis donné un mois d'avance. 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans le délai de 3 ans au plus tard, à dater du jour de la constitution de la société.

**On souscrit dans le département de Maine-et-Loire, chez MM. :**

- Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.
- GALBRUN, notaire.
- HACAULT, notaire.
- Brézé..... DABURON, notaire.
- Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C<sup>e</sup>, banquiers.
- Veuve LAMBERT et fils, banquiers.
- Veuve de FOS et fils, banquiers.
- COUTARD, négociant.
- Et chez tous les notaires.
- Angers.... BOUGÈRE, ROBINET C<sup>e</sup>, banquiers.
- LEMOTHEUX et fils, banquiers.
- BORDIER, banquier.

**BULLETIN FINANCIER.**

La Bourse, depuis quelques jours en baisse, ne se raffermir pas. La Rente est au-dessous de 71, et paraît éprouver des difficultés pour reconquérir ce cours. L'Italien varie, 56 45 à 56 10, ce qui fait près de 2 fr. de baisse sur les plus hauts cours récemment cotés.

Les Obligations de la Ville sont en reprise; l'emprunt de 1865 se traite de 525 à 530. On sait qu'en adressant à l'administration du *Moniteur des Tirages financiers* 1 fr. par titre, on assure la prime que font ces obligations à tous les numéros sortant au tirage du 15 mars, remboursables à 500 fr.

Les Obligations et les actions des Lits militaires sont également en hausse. Ces dernières, que leur beau dividende vient de mettre particulièrement en relief, se né-

gocient de 1,045 à 1,050 fr., desquels il faut déduire 250 fr. pour versements non-appelés. C'est donc seulement un déboursé de 800 fr. qu'il faut faire pour acquérir des titres produisant dès ce jour 70 fr., soit 9 p. 100. C'est un revenu égal à celui de deux actions de l'Ouest coûtant 1,200 fr., et supérieur de 10 fr. au produit du Lyon, dont l'action vaut 990 fr. On ne saurait assez recommander ce placement.

Il y a des offres sur les Lombards, qui baissent à 477; la spéculation du reste paraît porter ses ventes de préférence sur les valeurs dont la hausse a été due à des syndicats. Témoin encore les obligations du Victor-Emmanuel, qui ont éprouvé une dépréciation sensible.

— L. Gérard.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place. S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

**A VENDRE**

Vin rouge et vin blanc des coteaux de Saumur, récolte de 1868. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint Jean 1869.

Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Oufay, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

**AVIS**

M. RENÉ ABRAHAM, fermier au Moulin, commune de Cléré, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter LOUISE ROUSSEAU, sa femme, qui ne réside plus avec lui. (110)

**NOUVEAUTÉS**

MAISON B. GABORIT, rue Saint-Jean. On demande de suite un apprenti. (102)

ON DEMANDE, pour un magasin, un jeune homme de quinze ans au moins. S'adresser au bureau du journal.

2<sup>e</sup>.40 PAR AN 52 N<sup>OS</sup>  
PARIS, 7, place de la Bourse, 7,  
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

**L'ÉPARGNE**  
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS  
Guide des Actionnaires et des Obligataires  
Parait tous les dimanches ET PUBLIE:  
TOUS LES TIRAGES avant les autres Journaux;  
COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér.; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.  
Directeur-Gérant: F. DE FONTBOUILLANT

52 N<sup>OS</sup> PAR AN 2<sup>e</sup>.40

**M. GARREAU-RATOUIS**

NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le COMMERCE D'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit. Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

**GRANDE RÉDUCTION DE PRIX**

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Exiger sur chaque pot les signatures de M. le baron J. von LIEBIG et du docteur M. von PETTENKOFER.

PRIX DE DÉTAIL POUR TOUTE LA FRANCE :

- Pot de 1 liv. angl. à fr. .... 12 »
- Pot de 1/2 liv. angl. à fr. .... 6 25
- Pot de 1/4 liv. angl. à fr. .... 3 50
- Pot de 1/8 liv. angl. à fr. .... 1 90

En vente chez les principaux marchands épiciers, de comestibles et pharmaciens.

Dépôt central: rue Bergère, 28, Paris, où l'on donne l'adresse des dépôts de Paris et de la province. (23)

**LA MAISON DE BANQUE**

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières, ACHATS ET VENTES DE VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission, AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Carcassonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

**PAPIER WILINSI**

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infailible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

**AUX MÉNAGES ! BLANCHISSAGE DE LINGE**

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié. En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON PIET, BELLAN ET C<sup>e</sup> (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (111)

**BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE**

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)  
PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867  
PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS UNIV. 1867  
PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863  
Expérience publique 4. les jours, à 2 et à 4 heures.  
La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en six. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.  
BARATTES ATMOSPHÉRIQUES, depuis 5 fr.  
TRAIT VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste.  
SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g., 40 fr.  
DÉGONFLEUR (système Bavin, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr avec tire-pommes. — Prix courants, franco.  
BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais*. « ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIIT A NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.  
Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.  
Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.  
Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.  
Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris. On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :**

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**F. BOUQUEREL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 31, RUE CASSETTE**

**REVUE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE**

par MM. J.-B. PRODHOMME et CLAUDIUS HÉBRARD

avec le concours d'une société de grammairiens et de littérateurs.

Revue mensuelle, 4 fr. par an; Étranger, 6 fr.

Contre un mandat de 20 fr., adressé à l'éditeur, on reçoit franco pour la France 20 fr. de livres au choix dans cette liste et la Revue pendant un an.

REVUE GRAMMATICALE, 1<sup>re</sup> année, in-12, 4 fr.; — **PROBLÈMES** par le P. MARIN DE BOYLESVE, 15 vol. in-18, 5 fr. 50; — **ÉPIQUE DE L'ÉMIGRATION FRANÇAISE**, par M. LAURENTIE, in-12, 3 fr. 50; — **HOMÉLIES DE SAINT-LÉON-LE-GRAND**, in-8<sup>e</sup>, 6 fr.; — **SAINT GEORGE MARTYR**, in-12, 2 fr. 50; — **FLEURS CÉLESTES**, in-18, 1 fr. 50; — **NOUVEAU MOIS DE MARIE POUR LA JEUNESSE** (32 gravures), 1 fr. 50; — **LA SCIENCE DES SAINTS**, in-18, 1 fr. 50; — **HISTOIRE DE L'ANTECHRIST**, in-18, 1 fr.; — **HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS ET DE L'ORLÉANISME**, par M. CRÉTINEAU-JOLLY, 2 vol. in-8<sup>e</sup>, 15 fr.; — **VOYAGE AUTOUR DE MON PARTERRE**, in-12, 2 fr.; — **LE FIDÈLE ADORATEUR DU SAINT-SACREMENT**, 2 fr.; — **VOLTAIRE AU PILOTE**, 75 c.; — **INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE**, par M. LAURENTIE, in-8<sup>e</sup>, 7 fr. 50. (Envoi du catalogue franco.)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 MARS.			BOURSE DU 10 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71	»	»	70 75	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 75	»	»	101 10	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	483 75	»	»	480	»	»
Banque de France. . . . .	2900	»	5	2880	»	20
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1502 50	2	50	1485	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	635	»	»	630	»	5
Crédit Industriel. . . . .	650	»	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	285	»	»	281 25	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	695	»	7 50	695	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	958 75	2	50	952 50	»	6 25
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1167 50	»	1 25	1162 50	»	5
Est. . . . .	585	5	»	581 25	»	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	983 75	1	25	975	»	8 75
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	618 75	»	»	615	»	3 75
Ouest. . . . .	600	»	»	600	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1610	»	8 15	1600	»	10
Canal de Suez. . . . .	482 50	12	50	475	»	7 50
Transatlantiques. . . . .	»	»	»	315	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56	»	»	54 85	»	1 15
Autrichiens. . . . .	660	»	8 75	651 25	»	8 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	473 75	»	5	460	»	13 75
Victor-Emmanuel. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	50	»	50	50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	318 75	»	1 25	310	»	8 75
Saragosse. . . . .	81	»	»	80	»	1
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	63 50	»	25	63 50	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	112	1	»	110	»	2

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	339 25	»	»	338 50	»	»
Orléans. . . . .	331 75	»	»	331	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	328 50	»	»	327 75	»	»
Ouest. . . . .	328 50	»	»	328 50	»	»
Midi. . . . .	326 25	»	»	325 75	»	»
Est. . . . .	332 50	»	»	331	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.